

Initiatives ministérielles

confiance aux chercheurs canadiens, aux universités et aux entreprises que nous avons au Canada.

Le sénateur Buckwold a déclaré:

Je ne comprends pas que le gouvernement soit assez naïf pour croire que, du jour au lendemain, le Canada deviendra un chef de file dans le domaine de la recherche.

C'était le sénateur qui était naïf. Il a manqué de confiance dans le Canada, dans nos chercheurs, dans nos universités et ainsi de suite.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne doutons pas que le Canada jouera un rôle de premier plan dans le monde de la recherche. Nous avons cependant besoin d'une politique officielle qui permette au secteur scientifique et technique de s'atteler à la tâche, et c'est précisément à cela que sert cette mesure législative.

Le 6 octobre, dans ma circonscription, Edmonton—Strathcona, la société Glaxo a annoncé—en ma présence—qu'elle allait investir 15 millions de dollars dans des travaux de recherche fondamentale menés à l'Université de l'Alberta. Cette somme s'ajoute à la contribution de 250 000 \$ que Bristol Meyers Squibb a annoncée en juillet dernier. J'étais présent lorsque cette annonce a été faite. Ces 250 000 \$ seront versés sur une période de cinq ans, avec option de renouvellement pour cinq autres années, ce qui portera le montant total de l'investissement à un demi million de dollars, et d'autres sources sont prêtes à en faire autant. Ces investissements feront grandir la réputation d'excellence en sciences médicales dont jouit déjà l'université.

Les Albertains ont tout lieu d'être fiers de l'Université de l'Alberta, car elle fait oeuvre de pionnier dans de nombreux secteurs, dont la recherche médicale et pharmaceutique, et elle donne une fois de plus le ton pour ce qui touche le genre d'investissements que prévoit cette mesure législative sur les brevets.

Dans les deux annonces, les présidents des deux sociétés ont loué le gouvernement d'avoir présenté le projet de loi C-22, faisant observer qu'ils dépensaient beaucoup plus que ce à quoi ils s'étaient engagés. Ils ont parlé du succès de leurs nouveaux médicaments, disant combien ceux-ci aideraient les Canadiens et le monde entier à lutter contre la maladie.

C'est ce que nous voulons. Nous voulons des emplois à forte valeur ajoutée qui nous permettent d'exporter des produits à forte valeur ajoutée comme les produits pharmaceutiques.

Les Albertains reconnaissent l'importance de ce type d'investissement. Ils connaissent bien le lien qui existe entre la protection de la propriété intellectuelle et les travaux de R-D.

Le Dr Michael Lee, d'Edmonton, a écrit ceci au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales:

Je crois que l'industrie pharmaceutique commerciale s'est vraiment établie comme l'une des principales sources de financement de la recherche médicale canadienne.

Il ajoute:

Il semble logique que la protection des brevets soit maintenue pour favoriser cet état de fait et même des investissements plus importants de l'industrie pharmaceutique. On stimulerait ainsi la compétitivité du Canada dans la recherche médicale.

M. Bachinsky, de l'Université de l'Alberta, ancien doyen de la faculté de pharmacie, a écrit ce qui suit au ministre:

J'appuie votre objectif qui consiste à obtenir une prolongation de la protection des brevets aux prochaines négociations du GATT, afin de faire entrer le Canada de plain-pied dans l'ère postindustrielle.

J'espère que tous les députés constateront la sagesse des propos de ces Albertains. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps en nous chamaillant au sujet de ce projet de loi, comme nous l'avons fait au cours de la dernière législature, pour tenter d'accumuler du capital politique.

C'est au comité que nous apporterons la dernière touche au projet de loi C-91. Je siège à ce comité et je serai ouvert aux suggestions des membres de l'opposition et des témoins que nous rencontrerons. Je m'attends à ce que notre démarche soit saine et fructueuse. Plusieurs membres du comité de la consommation et des affaires commerciales siégeront également à ce comité législatif.

Nous avons bien travaillé par le passé. Nous avons produit des rapports intéressants. Nous avons bien travaillé dans le cas de la Loi sur la faillite, ainsi que de l'étude du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales sur les cartes de crédit, et nous poursuivrons notre travail impartial sur le projet de loi C-91.

Je serai heureux d'entendre les propositions constructives, mais tâchons d'en arriver rapidement à l'étape de l'étude du comité pour éviter les délais coûteux qu'avaient engendrés les modifications à la Loi sur les brevets au cours de la dernière législature.

• (1650)

M. David Kilgour (Edmonton—Sud—Est): Monsieur le Président, le député d'Edmonton—Strathcona, qui est une très bonne circonscription, a oublié certaines choses.